



Guide de planification des interventions d'urgence en cas de fuite d'eau



Objectif

Le présent guide de planification décrit les étapes à suivre avant, pendant et après un incident interne lié à une fuite d'eau; une bonne planification permet de réduire au minimum les dommages matériels et les pertes d'exploitation. Comme pour tous les plans d'intervention d'urgence, les plans d'intervention d'urgence en cas de fuite d'eau devraient être révisés et mis à jour chaque année pour s'assurer que tous les intervenants sont bien équipés et au courant de leurs responsabilités.

Un plan d'intervention d'urgence en cas de fuite d'eau devrait inclure, à tout le moins, les aspects suivants :

1. Renseignements au sujet de l'installation, y compris le nom de l'entreprise, le nom de l'emplacement, l'adresse et les dates de révision.
2. Documentation de l'emplacement concernant les diverses conduites d'eau, y compris les systèmes d'alimentation en eau domestiques, de protection contre les incendies et de chauffage/refroidissement.
3. Inventaire de l'équipement et des outils permettant de remédier à la fuite.
4. Coordonnées des personnes autorisées à couper l'alimentation d'eau.
5. Dispositions en place relatives à la formation régulière et au passage en revue du plan.

Équipe d'intervention d'urgence

Étant donné que les activités de l'entreprise peuvent être temporairement interrompues et que l'accès à l'édifice est restreint, les personnes autorisées à activer le plan doivent être clairement désignées, comme dans l'exemple ci-dessous. De plus, chaque personne-ressource devrait être associée à un remplaçant.

Titre	Nom	No du bureau	No tél. cell.	No tél. rés.
Responsable des installations				
Responsable adjoint des installations				
Ingénieur d'usine				
Surintendant				
Responsable de la sécurité				
Superviseur de la sécurité				

Remarque : les titres mentionnés dans ce tableau ne sont que des exemples et doivent être adaptés à l'installation et à la structure de l'entreprise. Toutes les personnes énumérées dans ce tableau et participant à l'intervention en cas de fuite d'eau devraient avoir en leur possession un exemplaire du plan.

Outre la liste figurant ci-dessus, les entrepreneurs et les fournisseurs clés doivent être identifiés à l'avance, comme dans l'exemple ci-dessous. (De plus, voir la section Nettoyage et reprise à la page 6).

Principaux entrepreneurs et fournisseurs	No tél.	Courriel
Entrepreneur en protection contre les incendies		
Plombier		
Électricien		
Entreprise de nettoyage		
Services d'assainissement/remise en état		
Expert en sinistres		
Courtier en assurances		
Compagnie d'assurances		



Planification préliminaire

Tout plan d'intervention d'urgence en cas de fuite d'eau devrait inclure les aspects suivants :

1. Liste des personnes autorisées à couper l'alimentation en eau pour tous les quarts de travail, y compris leurs coordonnées.
2. Identification de tous les systèmes d'alimentation en eau et liquides domestiques présents dans le bâtiment, y compris les systèmes d'alimentation en eau domestiques, de chauffage et de refroidissement, de protection contre les incendies, d'évacuation sanitaire, d'évacuation de la vapeur, de vidange du condensat et d'égouts de toit internes. Les conduites doivent être étiquetées pour indiquer le sens de l'écoulement.
3. Étiquetage clair de toutes les vannes d'arrêt de l'alimentation en eau et de toutes les pompes (systèmes domestiques, de protection contre les incendies, de chauffage et de refroidissement) afin de réduire au minimum le temps nécessaire à la localisation des robinets, notamment des robinets d'arrêt.
4. Identification, à l'aide d'un schéma unifilaire (carte) ou plan d'étage/ de terrain, des systèmes de conduites et de l'emplacement des vannes d'arrêt et des pompes, assortie de brèves instructions sur le processus d'intervention à déployer en cas de fuite. Selon la complexité de l'édifice, cela doit être fait par étage ou par système de colonnes montantes.
5. Mise à l'essai annuelle de toutes les vannes d'arrêt essentielles pour s'assurer qu'elles fonctionnent.
6. Remisage des chariots d'intervention en cas de déversement à des emplacements centraux. Selon la taille de l'édifice, vous pourriez avoir besoin de plus d'un chariot. (Voir l'Annexe pour connaître la liste des articles à inclure dans les chariots d'intervention en cas de déversement.)
7. Formation du personnel d'intervention dans tous les quarts de travail pour s'assurer qu'il connaît bien l'emplacement des vannes. Cela devrait inclure des exercices annuels de mise en situation pour s'assurer que les intervenants dans les incidents de fuite d'eau sont au courant de leurs responsabilités.

Atténuation

Dès qu'une fuite d'eau est détectée, le personnel désigné doit intervenir dans la zone pour déterminer l'origine de la fuite.

Dès qu'une fuite d'eau est détectée, vous devez suivre les étapes suivantes :

1. Apportez l'équipement d'intervention en cas de fuite (trousse de lutte contre les déversements) dans la zone et déployez des efforts nécessaires pour détourner et contenir l'eau.
2. Déterminez l'origine de la fuite (p. ex., toilette, évier, conduite d'eau domestique ou conduite d'eau pour la protection contre les incendies**) et la soupape de commande de la source d'eau.
3. Obtenez la permission d'interrompre l'alimentation en eau à l'origine de la fuite et agissez en conséquence. S'il n'est pas possible d'arrêter l'alimentation en eau, communiquez avec les entrepreneurs pertinents ou les personnes-ressources en cas d'urgence pour obtenir de l'aide.
4. Concentrez vos efforts de sorte à prévenir la progression de l'eau et la diffusion de l'eau existante. Les fuites provenant de la structure du bâtiment, y compris des toits, des égouts et des fenêtres, doivent être traitées en détournant l'eau du bâtiment. Effectuez des réparations temporaires au besoin pour éviter que l'eau ne pénètre davantage.
5. Évaluez les dangers potentiels, comme les menaces de nature électrique ou les risques de glissade, et gérez-les conformément aux permissions reçues des responsables. Prenez les mesures jugées nécessaires pour réduire les risques, comme couper l'alimentation électrique dans la zone sinistrée ou installer des panneaux de signalisation.
6. Une fois la fuite contenue, des efforts de nettoyage et de remise en état doivent être déployés (voir ci-dessous).

*** If the notification originates from a sprinkler waterflow alarm indicating on the fire alarm annunciator, the local fire department should be contacted, and appropriate investigation should commence in case of fire. If there is no fire and the leak involves the fire protection system, personnel should follow impairment handling procedures as outlined in the fire safety plan.*



Nettoyage et reprise

Pour assurer la promptitude du sauvetage et de la reprise des activités, les mesures de nettoyage et de reprise suivantes doivent être mises en œuvre :

1. Communiquez avec les entrepreneurs et les fournisseurs pertinents aux fins de nettoyage et de remise en état des zones touchées. Communiquez également avec d'autres personnes, y compris les locataires et la direction, pour les informer de l'incident.
2. Listez un inventaire de l'équipement de l'édifice qui est endommagé et qui doit être réparé ou remplacé, comme l'équipement électrique, le système CVCA et les éléments de finition intérieure.
3. Procédez à l'évacuation de l'eau à l'aide de pompes, d'aspirateurs de liquides, de racloirs et d'autres accessoires.
4. Mettez en place un équipement de déshumidification ou des ventilateurs afin de réduire les risques de moisissure.
5. Mettez en œuvre un plan d'urgence pour les zones fortement endommagées qui pourraient nécessiter le déplacement des activités. Documentez les procédures concernant la façon dont les activités de l'entreprise peuvent être organisées dans d'autres installations.
6. Retirez les cloisons sèches ou fournissez des ouvertures d'accès pour favoriser la circulation de l'air à l'intérieur des murs.
7. Entrenez le séchage, le nettoyage et l'application de revêtements antirouille sur l'équipement mécanique et électrique.
8. Déplacez le matériel, le stock et les fournitures récupérables et non endommagés vers des endroits sûrs.

Équipement endommagé de l'édifice

Activités de remise en état requises

9. Au besoin et en fonction des dégâts, communiquez avec la compagnie d'assurances ou la personne-ressource interne responsable de l'assurance pour amorcer le processus de demande d'indemnité.
10. Consignez l'incident aux fins de consultation future à l'aide du système de consignation des incidents du site, si cela est jugé nécessaire.

Pièces jointes et documents à l'appui

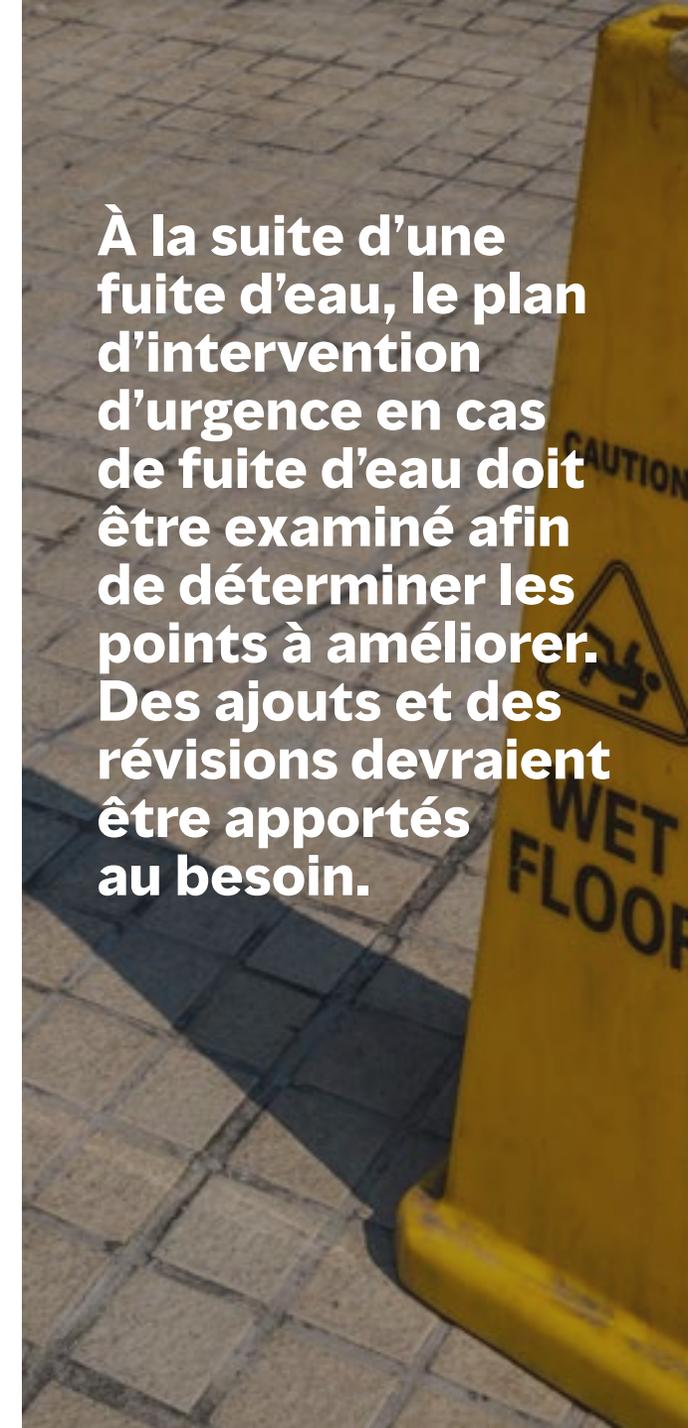
Les pièces jointes suivantes devraient être incluses dans le plan d'intervention en d'urgence en cas de fuite d'eau, selon la complexité de l'installation.

1. Cartes des installations.
2. Cartes des conduites d'eau domestiques, y compris la liste des vannes.
3. Liste des vannes de protection contre les incendies.
4. Liste d'inventaire des chariots d'intervention en cas de déversement (voir l'exemple).

Qté	Matériel	Qté	Matériel
	Bâches en plastique		Rubans de sécurité
	Aspirateur de liquides/pour débris secs		Ruban adhésif entoilé
	Pompe de puisard portative		Masque facial
	Déshumidificateur		Lunettes de sécurité
	Ventilateur		Collier de serrage
	Déviateurs de fuite pour tuyaux		Seaux de 5 gallons
	Tuyaux		Racloirs
	Gants en latex		Éponges
	Schémas des égouts de toit et de l'alimentation en eau		Radios bidirectionnelles; s'assurer que les appareils sont entièrement chargés
	Balais à franges		Lampes de poche

5. Liste des principaux entrepreneurs et fournisseurs, y compris les entrepreneurs spécialistes en nettoyage et remise en état.
6. Liste des fournisseurs d'équipement.

À la suite d'une fuite d'eau, le plan d'intervention d'urgence en cas de fuite d'eau doit être examiné afin de déterminer les points à améliorer. Des ajouts et des révisions devraient être apportés au besoin.





À propos de Marsh

Marsh est le chef de file mondial du courtage d'assurances et des services-conseils en gestion de risques. Avec ses quelque 45 000 employés à l'œuvre dans 130 pays, Marsh aide les particuliers et les sociétés en leur offrant des solutions de gestion de risques et des services-conseils fondés sur les données. Marsh est une entreprise de Marsh McLennan (NYSE : MMC), la plus importante société de services professionnels dans les domaines du risque, de la stratégie et du capital humain au monde. Affichant un chiffre d'affaires de près de 20 milliards de dollars, Marsh McLennan guide ses clients dans un environnement de plus en plus dynamique et complexe par l'intermédiaire de ses quatre entreprises dominantes dans le marché : Marsh, Guy Carpenter, Mercer et Oliver Wyman. Pour en savoir plus, consultez le marsh.com, suivez-nous sur [LinkedIn](#) et sur [Twitter](#) ou abonnez-vous à [BRINK](#).

Marsh est une société de Marsh McLennan.

Le présent document et les recommandations, les données d'analyse ou les avis offerts par Marsh (collectivement, l'« analyse de Marsh ») ne constituent pas des conseils sur une situation personnelle et ne doivent pas servir de fondement en ce sens. Le présent document contient des renseignements confidentiels et exclusifs à Marsh et il ne peut en aucun cas être transmis à un tiers, y compris à d'autres assureurs, sans l'accord écrit préalable de Marsh. Les énoncés concernant des questions d'ordre actuariel, fiscal, comptable ou juridique sont fondés uniquement sur notre expérience en tant que courtiers d'assurance et consultants en prévention des sinistres, et ils ne doivent pas être considérés comme étant des conseils dans ces domaines, conseils que vous devriez obtenir auprès de vos propres conseillers professionnels spécialisés. Les modélisations, les données d'analyse ou les projections de tous genres sont assujetties à des facteurs d'incertitude inhérente, et l'analyse que Marsh en fait pourrait être notablement bouleversée si les hypothèses, les conditions, les renseignements ou les facteurs sur lesquels l'analyse se fonde devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou s'ils venaient à changer. Les renseignements figurant aux présentes sont fondés sur des sources que nous jugeons fiables, mais nous ne formulons aucune déclaration ni ne donnons aucune garantie quant à leur exactitude. Sauf stipulation contraire dans une entente conclue entre Marsh et vous, Marsh n'est aucunement tenue de mettre à jour l'analyse de Marsh et n'a aucune obligation envers vous ni qui que ce soit d'autre à l'égard de celle-ci ou de tout service fourni à Marsh ou à vous par un tiers. Marsh ne formule aucune assertion et ne donne aucune garantie en ce qui concerne l'application des libellés des polices ou la situation financière ou la solvabilité d'assureurs ou de réassureurs. Marsh ne donne aucune garantie quant à l'offre, au coût ou aux modalités de la couverture d'assurance.